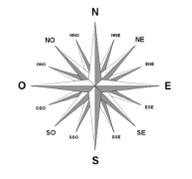
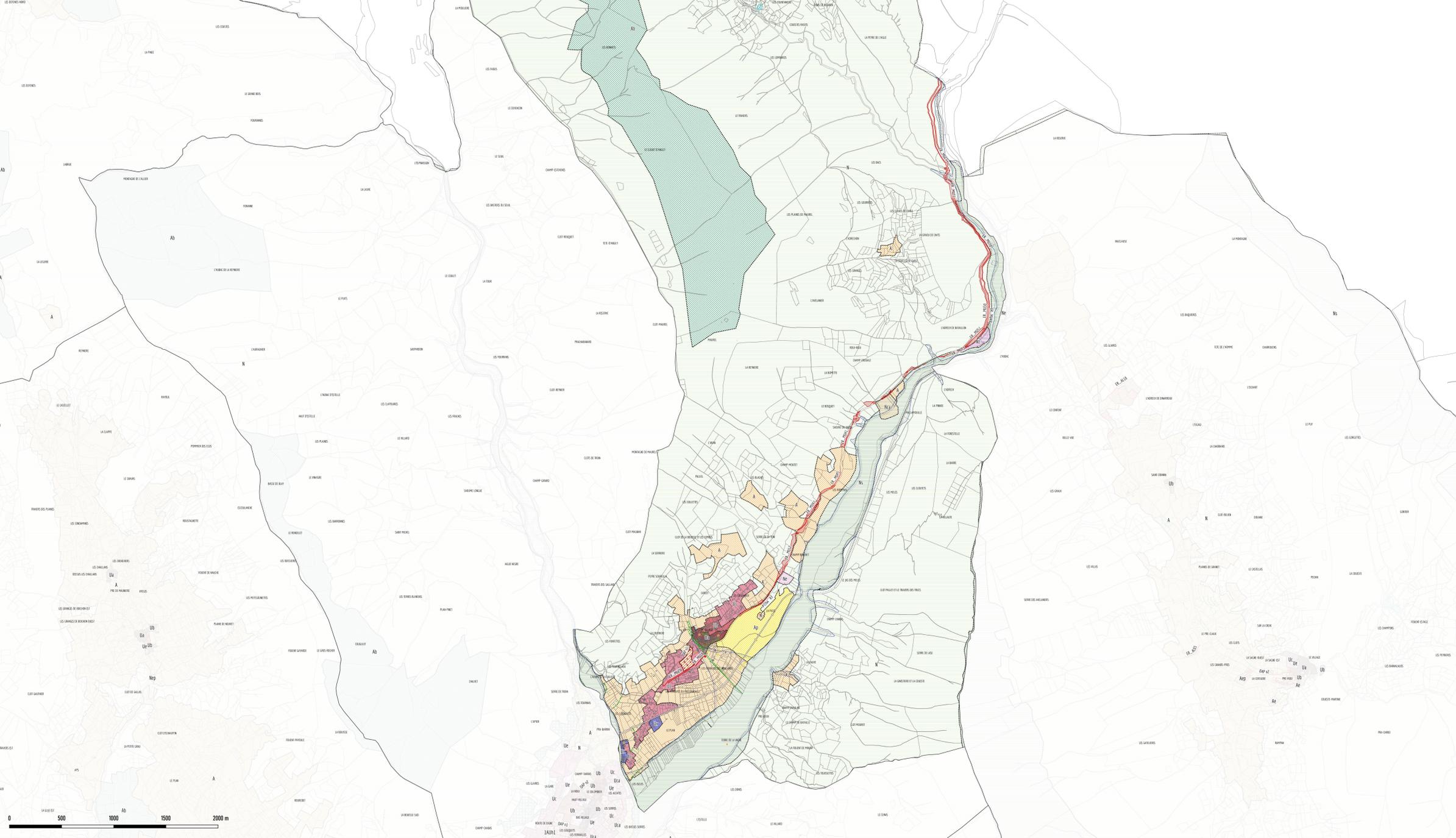


Identifiant	Objet	Superficie (m ²)
ER_MU01	Aménagement de la route départementale	140
ER_MU02	Aménagement de la route départementale	122
ER_MU03	Aménagement de la route départementale	288
ER_MU04	Aménagement de la route départementale	2715
ER_MU05	Aménagement de la route départementale	47
ER_MU06	Aménagement de la route départementale	4028
ER_MU07	Aménagement de la route départementale	9
ER_MU08	Aménagement de la route départementale	65
ER_MU09	Aménagement de la route départementale	44
ER_MU10	Aménagement de la route départementale	426
ER_MU11	Aménagement de la route départementale	20
ER_MU12	Aménagement de la route départementale	11806
ER_MU13	Aménagement de la route départementale	28
ER_MU14	Aménagement de la route départementale	1110
ER_MU15	Aménagement de la route départementale	806
ER_MU16	Aménagement de la route départementale	475
ER_MU17	Aménagement de la route départementale	39
ER_MU18	Aménagement de la route départementale	972
ER_MU19	Aménagement de la route départementale	410
ER_MU20	Aménagement de la route départementale	1053
ER_MU21	Aménagement de la route départementale	6612
ER_MU22	Aménagement de la route départementale	112
ER_MU23	Aménagement de la route départementale	6888
ER_MU24	Aménagement de la route départementale	245
ER_MU25	Aménagement de la route départementale	459
ER_MU26	Aménagement de la route départementale	489
ER_MU27	Aménagement de la route départementale	133
ER_MU28	Aménagement de la route départementale	2631
ER_MU29	Aménagement de la route départementale	174
ER_MU30	Aménagement de la route départementale	7441
ER_MU31	Aménagement de la route départementale	2409
ER_MU32	Aménagement de la route départementale	304
ER_MU33	Aménagement de la route départementale	34
ER_MU34	Aménagement de la route départementale	136
ER_MU35	Aménagement de la route départementale	5
ER_MU36	Aménagement de la route départementale	416
ER_MU37	Aménagement de la route départementale	934
ER_MU38	Aménagement de la route départementale	220
ER_MU39	Aménagement de la route départementale	581
ER_MU40	Aménagement de la route départementale	1448
ER_MU41	Aménagement de la route départementale	1345
ER_MU42	Aménagement de la route départementale	725
ER_MU43	Aménagement de la route départementale	113
ER_MU44	Aménagement de la route départementale	1251
ER_MU45	Aménagement de la route départementale	4798
ER_MU46	Aménagement de la route départementale	1207
ER_MU47	Aménagement de la route départementale	1691
ER_MU48	Aménagement de la route départementale	546
ER_MU49	Aménagement de la route départementale	1076
ER_MU50	Aménagement de la route départementale	16161
ER_MU51	Aménagement de la route départementale	4738
ER_MU52	Aménagement de la route départementale	373
ER_MU53	Aménagement de la route départementale	468
ER_MU54	Aménagement de la route départementale	108
ER_MU55	Aménagement de la route départementale	13
ER_MU56	Aménagement de la route départementale	755
ER_MU57	Aménagement de la route départementale	97
ER_MU58	Aménagement de la route départementale	458



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 TERRITOIRE DU MOYEN VERDON

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

 APPROUVÉ LE **27/09/2022** **PIECE DU PLAN 4.2.9**

LEGENDE

FOND DE PLAN

- Limite parcellaire
- Bâti
- Surface en eau

LIBELLE DES ZONES

- Ua : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses
- Uba : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pôles
- Uc : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs
- Ucb : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes
- Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification
- Ud : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain
- Ue : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain
- Uf : zone dédiée aux activités incluses ou au contact de l'espace urbain
- Ug1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou mixte
- Ug2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat mixte, intermédiaire et/ou collectif
- ZAU : secteur d'extension secondaire
- A : zone agricole
- Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage
- Ae : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole
- Aec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux
- Agp : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole
- Ag1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Bornème
- Ag2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rausgen
- Ag3 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Lutzgen
- Ag4 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Le Litzgen)
- Ag5 : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
- Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole
- Ar1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allons
- Ar2 : zone à projet d'évolution artisanale au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Nerantze
- N : zone naturelle
- Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle
- Nec : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle
- Nec1 : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département
- Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle
- Np1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Pail
- Np2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron
- Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain
- Nl1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique
- Nl2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade
- Nl3 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 1/3
- Nl4 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 2/3
- Nl5 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3
- Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
- Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution
- Nt1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs
- Nt2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Fontchaude
- Nt3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Steppes du Khaan
- Nt4 : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Le Litzgen)
- Nt5 : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle
- Nt6 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Meriez

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES

- Espace Bois Classé au titre de l'article L.151-1
- Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41
- Élément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23
- Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°
- Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R.151-34 1°
- Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 1°
- Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES

- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES

- Élément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16
- Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34
- Vies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38

HABILITAGE SURFACIQUE

- Bâtiment à usage agricole
- Bâtiment détruit présent au cadastre
- Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre
- Cimetière
- Périmètre relatif à l'étas des zones inondables

HABILITAGE LINEAIRE

- Voie ferroviaire